

Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Pages concernée	Observations
<p>CERFA précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identité du demandeur</li> <li>- emplacement de l'installation</li> <li>- nature et volume des activités,</li> <li>- rubrique de classement nomenclature installations classées</li> <li>- identité de l'architecte auteur du projet</li> <li>- surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations</li> <li>- lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher</li> <li>- déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (<i>article 4-4° du décret n°2014-450</i>)</li> </ul>	CERFA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettre de demande d'Autorisation d'Exploiter</li> <li>- CERFA Demande d'Autorisation Unique pour Installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (éolienne)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 17-REE-PEAunis-1-1-LettreDemandeAutorisationExploiter.pdf</li> <li>- 17-REE-PEAunis-1-2-CERFA.pdf</li> </ul>		
Procédés fabrications ( <i>art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE</i> )	AU-1	Notice Descriptive	17-REE-PEAunis-3-1-NoticeDescriptive-V2.pdf	Pages 8 à 16	
Capacités techniques et financières de l'exploitant ( <i>art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE</i> )	AU-2	Notice Descriptive	17-REE-PEAunis-3-1-NoticeDescriptive-V2.pdf	Page 17	
Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 ( <i>R 512-6 I 1° du CE</i> )	AU-3	Notice Descriptive	17-REE-PEAunis-3-1-NoticeDescriptive-V2.pdf	Page 10	
Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation ( <i>R 512-6 I 2° du CE</i> )	AU-4	Volet C2: Projet: Construction de 4 éoliennes et d'un poste de livraison: Plan de repérage des éoliennes	17-REE-PEAunis-6-2-C2PlanDeRepérageEtProfilTerrain.pdf		
Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- ( <i>R 512-6 I 3° du CE</i> )	AU-5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet B: Projet d'Ensemble – Plan cadastral – Ech : 1/5000</li> <li>- Demande de dérogation d'échelle : Lettre de demande d'Autorisation d'Exploiter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 17-REE-PEAunis-7-2-BPlanCadastral.pdf</li> <li>- 17-REE-PEAunis-1-2-LettreDemandeAutorisationExploiter.pdf</li> </ul>		
Etude d'impact ( <i>R 512-6 I 4° du CE</i> )	AU-6	Etude d'impact	17-REE-PEAunis-4-1-EtudeImpact-v2.pdf.		

Résumé non technique de l'étude d'impact ( <i>R122-5 du CE</i> )	AU-7	Résumé non technique de l'étude d'impact	17-REE-PEAunis-4-2-RNTEtudImpact.pdf		
Evaluation des incidences Natura 2000 ( <i>L414-4 du CE</i> )	AU-8	Etude d'incidences Natura 2000	17-REE-PEAunis-4-3-EvaluationIncidencesNatura2000.pdf		
Etude de dangers ( <i>R 512-6 / 5° du CE</i> )	AU-9	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de dangers</li> <li>- Résumé non technique de l'étude de dangerst</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 17-REE-PEAunis-5-1-EtudeDeDangers-v2.pdf</li> <li>- 17-REE-PEAunis-5-3-RNTEtudeDeDangers.pdf</li> </ul>		
<p>Notice précisant (<i>R431-8 du CU</i>)</p> <p>1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ;</p> <p>2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet :</p> <p>a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ;</p> <p>b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ;</p> <p>c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;</p> <p>d) Les matériaux et les couleurs des constructions ;</p> <p>e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;</p> <p>f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.</p>	AU-10.1	Volet A: Présentation du site et du projet: Notice de présentation	17-REE-PEAunis-6-1-APrésentationSiteProjetNoticePrésentation.pdf	1°:	

Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier côté dans les trois dimensions (R431-9 du CU)	AU-10.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet C: Projet: Construction de 4 éoliennes et d'un poste de livraison: Plan de masse de chaque éolienne – Ech : 1/1000</li> <li>- Volet D : Présentation d'une éolienne type-Elevation – Ech : 1/250</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 17-REE-PEAunis-6-3-CPansMasseFaçadeProfil.pdf</li> <li>- 17-REE-PEAunis-6-4-DPrésentationEolienneType.pdf</li> </ul>		
Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3	Volet C: Projet: Construction de 4 éoliennes et d'un poste de livraison: Façade du poste de livraison – Ech :1/100	17-REE-PEAunis-6-3-CPansMasseFaçadeProfil.pdf		
Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4	Volet C2: Projet: Construction de 4 éoliennes et d'un poste de livraison: Profil du terrain – Ech :1/2500	17-REE-PEAunis-6-2-C2PlanDeRepérageEtProfilTerrain.pdf		
Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.5	Notice Paysagère	17-REE-PEAunis-4-4-NoticePaysagère-v2.pdf		
Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	Etude d'impact	17-REE-PEAunis-4-1-EtudeImpact-v2.pdf.	Page 146 Photographie 16	
Photographique permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU-10.7	Etude d'impact	17-REE-PEAunis-4-1-EtudeImpact-v2.pdf.	Page 143: Photographie 5	
Si le projet nécessite une autorisation de <b>défrichement</b> , étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)					

Si le projet nécessite une <b>autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité</b> au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I					
Si le projet nécessite <b>une approbation</b> au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	PJ-3		- 17-REE-PEAunis-5-1- EtudeDeDangers-v2.pdf  17-REE-PEAunis-5-2- DemandeApprobation.pdf	Page 56	
Si le projet nécessite <b>dérogation « espèces protégées »</b> , étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)					
Si <b>site nouveau</b> , avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ( <i>R 512-6 I 7° du CE</i> )	PJ-5	Promesses de Bail civil sous conditions suspensives	17-REE-PEAunis-8-1- PromessesDeBailCivil.pdf		
Si <b>site nouveau</b> , avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ( <i>R 512-6 I 7° du CE</i> )	PJ-6	-Convention relative aux droits de passage et remise en état –Chambon,  -Convention relative aux droits de passage et remise en état –Landrais,  -Convention relative aux droits de passage et remise en état –Péré	- 17-REE-PEAunis-8-3- ConventionCheminRemiseenE tatChambon.pdf  - 17-REE-PEAunis-8-4- ConventionCheminRemiseenE tatLandrais.pdf  - 17-REE-PEAunis-8-5- ConventionCheminRemiseenE tatPéré.pdf		

Modalités des garanties financières (R 512-5° du CE)	PJ-10	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notice descriptive</li> <li>- Lettre d'engagement à constituer les garanties financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>17-REE-PEAunis-3-1-NoticeDescriptive-V2.pdf</li> <li>- 17-REE-PEAunis-3-2-LettreEngagementGarantiesFinancières.pdf</li> </ul>	Page 18	
--	-------	--	--	---------	--

**Autres pièces présentes dans le dossier**

*(Remplissez la case lorsque concerné)*

Pièce	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page (s)
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un <b>obstacle à la navigation aérienne</b> en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret) - accord de la Défense - accord de la DGAC	Avis DGAC  Avis DSAE	17-REE-PEAunis-8-7-AvisDGAC.pdf  17-REE-PEAunis-8-6-AvisDSAE.pdf	
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)			
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)	Avis DSAE	17-REE-PEAunis-8-6-AvisDSAE.pdf	
Accord des opérateurs radars concernés (précisez lesquels) (article 85° du décret)	Avis Météo France	17-REE-PEAunis-8-8-AvisMeteoFrance.pdf	